

Madame Valérie RENET
Présidente de la Chambre Régionale des
Comptes Occitanie
500 Avenue des Etats du Languedoc
CS 70755
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Rodez, le 1 OCT. 2025

Réf : DGR25/0424

Affaire suivie par :

@ :

Tél :

AGR25/0721 ENREGISTRE AU GREFFE LE 01/10/2025

Madame la Présidente,

En réponse à votre courrier du 8 septembre 2025 portant communication du rapport d'observations définitives sur la situation financière des Départements de la Région OCCITANIE pour les exercices 2022 et suivants, vous trouverez ci-après les éléments que nous souhaitons porter à votre connaissance, conformément à l'article L.243-21 du code des juridictions financières.

En réponse et après une analyse fine du rapport d'observations, nous souhaiterions vous faire part des points suivants sur lesquels nous attirons votre attention.

1. Un modèle qui fragilise les capacités de pilotage financier

Comme vous avez pu le souligner à juste titre dans le rapport définitif nous concernant, le Département de l'Aveyron s'attache à conserver une trajectoire financière « satisfaisante ». Pour autant la structuration du financement des départements restreint fortement la capacité de pilotage financier de la collectivité exposée tous les ans à une absence de visibilité, de capacité de prévision.

En effet, la fraction de TVA affectée est dépendante des choix gouvernementaux (gelée depuis 2024), les droits de mutation à titre onéreux fortement tributaires du marché immobilier, lui-même exposé aux décisions gouvernementales et à la conjoncture économique, pour le Département de l'AVEYRON, la redevance hydroélectrique extrêmement instable et incertaine, sans capacité de visibilité et avec un risque de disparition au gré des décisions gouvernementales, depuis 2023, une très forte baisse de la taxe d'aménagement, sans explication tangible, selon les informations en notre possession....

Parallèlement, les départements sont exposés à des hausses importantes de charges de gestion, dont les causes ne relèvent pas de leur pouvoir de décision, notamment :

- Pour les dépenses sociales, revalorisation des tarifs planchers des SAAD, des tarifs nationaux de l'APA, la PCH, élargissement de la PCH, extension de la prime SEGUR, revalorisation du RSA avec des restes à charge toujours plus importants, l'aide sociale à l'enfance ;
- Pour les dépenses de personnels, revalorisation du point d'indice, du SMIC, hausse de la cotisation CNRACL, loi Taquet.

Dans ce contexte d'absence totale de levier direct sur leurs recettes fiscales, les Départements ne peuvent ni créer de nouvelles ressources, ni moduler les taux d'imposition pour répondre à des besoins croissants. Cette dépendance accrue vis-à-vis de décisions extérieures, qu'elles soient gouvernementales ou macroéconomiques, limite drastiquement notre capacité à réagir face aux chocs budgétaires ou à planifier de façon sécurisée des politiques ambitieuses à long terme. Si cette situation perdure, elle nous contraint à un pilotage budgétaire par l'ajustement des dépenses, au risque de devoir renoncer à certaines actions structurantes ou de dégrader la qualité des services rendus à la population.

2. Le rôle pivot des départements dans les politiques territoriales de proximité

Votre rapport confirme, par son analyse, que le sujet de la répartition de la ressource disponible pour financer les politiques publiques est à repenser et qu'au préalable la clarification de l'échelon le plus efficace pour rendre un service public de qualité devra être opérée.

Et cette réflexion devra être menée avec un principe de différenciation territoriale pour apporter aux usagers de chaque territoire le meilleur service, selon ses besoins.

C'est le sens de l'action que nous portons: le Département est en perpétuel mouvement pour concevoir des actions innovantes pour adapter ses réponses aux besoins des populations, que ce soit dans le cadre de nos compétences obligatoires (expérimentation du RSA, personnes âgées, ...) que facultatives (portage volontaire du Plan Départemental de l'Habitat, plans massif, politique d'attractivité médicale, ...). Ainsi, l'intervention du Département au titre des compétences facultatives (culture, tourisme, sport) pour conserver et développer un tissu socio-économique dynamique a un impact direct sur l'exercice de ses compétences légales (apport de services aux populations les plus fragiles, diminution des bénéficiaires RSA, ...) et sur les politiques territoriales de proximité. Il en est de même des soutiens financiers apportés au bloc communal pour réaliser des actions, qui concourent à des objectifs communs à ceux portés par le Département.

Madame la Présidente, tels sont les éléments et compléments d'informations que je souhaite porter à votre connaissance en réponse au rapport d'observations de la Chambre sur la situation financière des Départements de la région OCCITANIE pour les exercices 2022 et suivants.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de ma considération sincère.



Arnaud VIALA